

ARRETE n° 22-614
Portant nomination du Directeur Adjoint

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 715-3, L. 712-2, R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;

Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article unique :

Monsieur Jérôme Plain, Professeur des Universités, est nommé Directeur Adjoint à compter du 1^{er} janvier 2023, pour un mandat de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027 selon la lettre de mission jointe.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressé

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr